

ARCADIUM LITHIUM PLC

POLITIQUE DE DIVULGATION D'ENTREPRISE

Adopté le 7 mars 2024

Arcadium Lithium plc (« nous », la « Société » ou les conditions corrélatives) s'engage à divulguer de manière juste et claire des informations sur la Société sans avantage pour un analyste ou un investisseur particulier, conformément à toutes les lois et réglementations en matière de valeurs mobilières applicables, y compris les règles et règlements de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») et les bourses sur lesquelles les titres de la Société sont cotés.

La Société et sa direction croient qu'il est dans le meilleur intérêt de la Société de maintenir un dialogue ouvert avec nos actionnaires et la communauté des investisseurs concernant le rendement historique et actuel de la Société et ses perspectives d'avenir. La meilleure façon pour la Société de créer de la valeur pour les actionnaires est d'articuler publiquement ses stratégies, ses forces commerciales et ses opportunités de croissance grâce à un dialogue actif et ouvert, sans divulgation sélective à un individu ou à un groupe d'analystes ou d'investisseurs. En outre, nous continuerons de reconnaître et de protéger la confidentialité de la Société dans les domaines des stratégies commerciales et opérationnelles clés.

Cette politique (la « Politique ») s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et autres employés de la Société et de ses filiales.

Conformité

La Société se conforme à toutes les lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles et règlements de déclaration périodique, y compris ceux de la SEC, nyse et ASX. Nous avons pour pratique de divulguer publiquement des informations importantes sur la Société, et non de manière sélective, et de veiller à ce que les mesures financières puissent être interprétées clairement par rapport aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR »).

Lignes directrices sur la conformité

La Société a établi les directives suivantes pour assurer la conformité aux lois et réglementations applicables, y compris les réglementations de la SEC (telles que la réglementation FD¹) qui interdit généralement la divulgation sélective d'informations non publiques importantes et les règles concernant la divulgation des mesures financières non conformes aux PCGR, y compris la réglementation G.

I. Politique de divulgation

Aucune personne soumise à cette politique n'est autorisée à communiquer des informations sur la Société qui sont des informations non publiques importantes, sauf par le biais d'une

¹ «règle de divulgation loyale»

divulgarion publique autorisée par la Société.

La Société reconnaît que les médias sociaux en ligne (p. ex., Facebook, X (anciennement Twitter), Instagram, LinkedIn, etc.) sont un moyen de communication important. En plus des utilisations personnelles, les médias sociaux sont également utilisés de temps à autre dans le cadre des activités commerciales de l'entreprise. Cependant, il est interdit aux administrateurs, aux dirigeants et aux autres employés de s'engager dans des activités de médias sociaux pour les affaires liées à la Société, sauf avec l'approbation expresse d'un représentant autorisé (tel que défini ci-dessous) ou du Conseiller juridique principal et secrétaire. Toute approbation sera soumise à diverses conditions et paramètres.

La Société a pour politique que les informations non publiques importantes ne soient pas transmises au public par le biais des médias sociaux, mais plutôt par le biais des moyens autorisés de diffusion publique de la Société.

II. Représentants autorisés de la Société

- a. Les personnes autorisées à communiquer au nom de la Société aux analystes, aux professionnels du marché des valeurs mobilières, aux investisseurs et aux actionnaires de la Société sont limitées au Chef de la direction ; le Chef de la direction financière ; et les employés du service des relations avec les investisseurs de la Société (chacun, un « représentant autorisé »).
- b. D'autres personnes assujetties à la présente politique peuvent communiquer avec des analystes et des investisseurs dans le cadre du programme de relations avec les investisseurs de la Société, si un représentant autorisé sera également présent.
- c. À aucun moment, une personne assujettie à la présente politique, à l'exception du ou des gestionnaires des relations avec les investisseurs désignés, ne rencontrera un investisseur, un analyste ou un autre membre de la communauté des investisseurs sans la présence d'un autre représentant autorisé (la règle des « deux personnes »).
- d. Sauf indication contraire aux alinéas a) et b) ci-dessus, il est interdit aux personnes assujetties à la présente politique de communiquer sur toute question relative aux activités ou aux industries de la Société avec des analystes, des investisseurs, des actionnaires, des professionnels de l'investissement ou des intermédiaires tels que des « services de réseau d'experts » qui fournissent des informations aux investisseurs. Toutes les questions à ce sujet doivent être adressées au(x) gestionnaire(s) des relations avec les investisseurs ou, en son absence, à un autre représentant autorisé.
- e. Certains membres du personnel désignés (comme les responsables fonctionnels du secteur commercial, du marketing et de l'approvisionnement et les membres désignés de leur personnel) peuvent, dans le cours normal de leurs activités quotidiennes pour la Société, communiquer au sujet de l'entreprise et des développements connexes avec les clients, les fournisseurs et les publications de l'industrie (mais pas avec des professionnels ou des publications d'affaires ou d'investissement). L'objet divulgué aux clients, aux fournisseurs et aux publications de l'industrie doit se limiter aux

renseignements factuels concernant l'entreprise d'une nature qui pourrait intéresser des personnes, comme les clients et les fournisseurs, autrement qu'en leur qualité d'investisseurs ou d'investisseurs potentiels. Lorsque vous vous engagez dans de telles communications, vous ne devez pas divulguer d'informations non publiques importantes.

- f. Une formation appropriée sera offerte aux représentants autorisés sur la conformité à la présente politique, l'examen des déclarations publiques concernant les renseignements importants et les procédures de divulgation de renseignements non publics.

III. Publication des résultats trimestriels Conférences téléphoniques et mise à jour

- a. Nous tiendrons des conférences téléphoniques trimestrielles aux investisseurs ouvertes au public et aux médias (en mode écoute seulement), et fournirons un avis public préalable de l'appel par le biais d'un communiqué de presse, par distribution électronique, et l'affichage sur First Call ou tout autre service de publication similaire et le site Web de la Société, www.arcadiumlithium.com. Pour les conférences téléphoniques trimestrielles, des renseignements sur la façon d'accéder à l'appel ou à la webémission, la date et l'heure de l'appel, ainsi que l'objet de l'appel, seront fournis comme décrit ci-dessus et affichés sur notre site Web au moins deux semaines avant la conférence téléphonique.
- b. Une lecture de la conférence téléphonique (ou webémission) ainsi qu'une transcription de l'appel seront fournies sur la page Événements et présentations du site Web. Ces éléments seront clairement identifiés comme des documents historiques peu de temps après avoir été affichés pour la première fois et retirés du site Web après 12 mois.
- c. La Société cherche généralement à fournir des mises à jour sur ses prévisions annuelles relatives aux objectifs financiers de la Société sur une base trimestrielle et à résumer ces directives dans un énoncé de perspectives, qui sera inclus dans le communiqué de presse susmentionné et affiché sur notre site Web avant la date de notre conférence téléphonique trimestrielle. Toutes les directives, ainsi que les changements ou les affirmations de directives, seront fournis au moyen de la divulgation publique, comme les communiqués de presse ou les conférences téléphoniques ou les webémissions ouvertes au public.
- d. Nous n'assumerons aucune obligation de mettre à jour ou de réaffirmer nos prévisions et notre déclaration de perspectives (sauf selon la cadence de publication des résultats trimestriels susmentionnée), sauf si la loi applicable l'exige, et nous déclinons toute obligation légale à l'effet contraire.

IV. Exposés

- a. Nous utiliserons les lignes directrices de la sphère de sécurité pour les informations prospectives dans le cadre des formats de communication individuelle, de groupe et de conférence pour les investisseurs.
- b. La Société participera à des conférences d'investisseurs parrainées par des sociétés de

services financiers et d'autres. Nous avons l'habitude de publier des communiqués de presse en conjonction avec les principales présentations prévues au cours de l'année, et d'afficher ces présentations sur notre site Web, arcadiumlithium.com, sous l'onglet Présentations. Ces présentations seront clairement identifiées comme des documents historiques 60 jours après leur première publication et retirées du site Web après 12 mois.

- c. Les représentants autorisés peuvent rencontrer des investisseurs individuels, des groupes d'investisseurs et des visites d'installations parrainées par la Société. De même, nous participerons à d'autres forums publics auxquels des analystes ou des investisseurs pourraient être présents, y compris des séminaires de l'industrie, des salons professionnels, des assemblées d'employés, de retraités et d'actionnaires annuels, et des réunions avec des partenaires commerciaux qui sont actionnaires. La Société ne divulguera aucune information non publique importante au cours de ces réunions. De même, si une présentation à une conférence ou à une autre réunion avec des membres de la communauté des investisseurs n'est pas accessible au public ou rendue publique, aucune information non publique importante ne sera divulguée lors de la conférence ou de la réunion. Si une divulgation par inadvertance d'informations non publiques importantes concernant la Société est faite au cours de telles conférences ou réunions, elle sera rapidement divulguée par communiqué de presse.
- d. S'ils sont approuvés par le Conseiller juridique principal et secrétaire de la Société ou par sa personne désignée, les représentants autorisés peuvent divulguer de manière sélective des informations non publiques importantes aux fiduciaires de la Société, aux personnes qui ont signé des accords de confidentialité ou aux investisseurs potentiels dans le cadre d'un appel public à l'épargne enregistré, conformément à la réglementation FD.

V. Rapprochements des mesures financières

Conformément au règlement G de la SEC et à d'autres règles applicables de la SEC, nous définirons toutes les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons dans nos communiqués trimestriels sur les résultats et les directives, les conférences téléphoniques et les présentations clairement dans ces communiqués et présentations ou, dans le cas de conférences téléphoniques ou d'autres communications verbales de mesures financières non conformes aux PCGR, sur notre site Web, arcadiumlithium.com, sur la page d'accueil des relations avec les investisseurs. En outre, tous ces communiqués de résultats, présentations et publications sur le Web comprendront des rapprochements de ces mesures financières non conformes aux PCGR avec leur mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable. De tels rapprochements seront affichés sur notre site Web avant ou au moment de la divulgation.

VI. Interaction continue avec les investisseurs

Parfois, les représentants autorisés peuvent répondre à des questions lors d'appels téléphoniques et de réunions en personne avec les actionnaires et la communauté financière.

Lorsque nous répondons à de telles questions, il n'y a aucune obligation de transmettre l'information à d'autres personnes qui ne l'ont pas spécifiquement demandée. Lorsqu'ils répondent à de telles questions, les représentants autorisés ne doivent divulguer aucune information non publique importante. Si une divulgation par inadvertance d'informations non publiques importantes concernant la Société est faite lors de tels appels ou réunions, elle sera rapidement divulguée par communiqué de presse.

VII. Modèles et rapports d'analystes

Les représentants autorisés fourniront des commentaires sur les ébauches de rapports ou de modèles d'analystes uniquement en ce qui concerne l'exactitude des faits divulgués publiquement.

VIII. Fuites ou rumeurs

La Société ne commente pas les fuites ou les rumeurs.

IX. Période calme

La Société observera une « période de calme » officielle, au cours de laquelle la Société aura pour politique générale de ne pas commenter les perspectives financières de la Société. La « période de calme » commence à la fermeture des bureaux le dernier jour du trimestre et est observée jusqu'à la publication des résultats de ce trimestre. Pendant ce temps, la Société ne participera à aucune réunion avec les investisseurs, bien que les relations avec les investisseurs puissent être mises à disposition pour répondre ou clarifier des questions fondées sur des faits avec des informations historiques qui ont déjà été divulguées par la Société et que l'accès aux cadres supérieurs de la Société sera généralement interdit.

X. Diffusion de l'information en vertu du règlement FD

Notre politique est de veiller à ce que tous nos communiqués de presse et conférences téléphoniques respectent les exigences du Règlement FD pour une diffusion large et non exclusive de renseignements non publics importants. Les communiqués de presse susmentionnés (y compris nos communiqués de résultats trimestriels) seront (1) déposés auprès de la SEC ou fournis à celle-ci sur un rapport actuel sur formulaire 8-K (ou un autre dépôt public approprié, tel qu'un rapport annuel sur formulaire 10-K ou un rapport trimestriel sur formulaire 10-Q) et / ou (2) envoyés par le biais d'un communiqué de presse distribué électroniquement et d'une publication sur First Call ou un autre service de publication similaire.

Tous les communiqués de presse qui visent à informer le public des présentations ou des conférences téléphoniques à venir doivent inclure des détails sur la façon d'accéder à la présentation ou à l'appel (c.-à-d. par webdiffusion ou un numéro de téléphone sans frais) et devraient généralement être distribués au moins une semaine avant la présentation ou l'appel pertinent.

Pour en savoir plus

Toutes les demandes de renseignements concernant les dispositions ou les procédures de la présente politique doivent être adressées à :

Daniel Rosen

Directeur associé désigné des relations avec les investisseurs

Sara Ponessa

Conseiller juridique principal et secrétaire